



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 JUN 2023**

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.  
Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
ANDRE Claude			excusé
COSTE Josiane	P		
FISCHER Lionel	P		
SALUZZO Joëlle		MALEN Serge	
CACELLI Alex		COSTE Josiane	
RANC Sylvie	P		
LOUIS-VASSAL Patrick	P		
CRAPONNE Jean-Louis	P		
CUP Christine	P		
GARREL Régine	P		
ORLANDI Pascal			excusé
DEL NISTA Xavier		FISCHER Lionel	
RABERT Guylaine	P		
FILLIERE Thierry		BONNEFOUX Chantal	
TRICHARD Frédéric	P		
MORETTI Karine	P		
BOUIX Sandra	P		
GUINTRAND Tamara		LOUIS VASSAL Patrick	
BOLIMON Lionel	P		
COUSTON Rémy	P		
ADAM Carole	P		
PILLOT Marion	P		
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		
PLAZA PUTTI Mireille		RANC Sylvie	

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 19

Procurations : 6

Quorum : 14

Madame RABERT Guylaine est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?

N'ayant pas d'observation, le procès-verbal de la séance du 22 mai est adopté. Depuis la dernière séance il n'y a pas eu de décisions, mais nous avons eu 8 marchés.

### **Délibération 2023-06-41**

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ D'ACHAT ET DE LIVRAISON DE DENRÉES ALIMENTAIRES

Monsieur PENALVA : pas de souci sur le principe, cela permet d'avoir de meilleures offres. Par contre vous n'utilisez pas la commission de groupement qui permet dans une même instance d'avoir la commune de Morières et de St Saturnin représentées parce que là c'est la CAO de Morières qui décide sur les offres pour St Saturnin, pourquoi vous n'avez pas mis en place une commission ?

Madame BONNEFOUX : on décide ensemble. Après c'est Morières qui est le coordonnateur, mais le choix se fait en commun. Officiellement c'est la commission d'appel d'offres de Morières, mais nous sommes également consultés.

Monsieur PENALVA : c'est ça le problème. Aujourd'hui si on veut avoir en commun la décision sur les commandes, en cas de problème, au cas où, la commission permet aux deux communes d'être représentées à part égale. Aujourd'hui on n'est pas indépendant. C'est Morières qui décide et on doit suivre. Cela pose un problème.

Madame BONNEFOUX : oui. Alors on suit ou on ne suit pas. Après rien ne nous y oblige. On n'est pas obligé d'accepter ce que Morières nous propose.

Madame BOUIX : chaque membre pourra choisir d'adhérer à un ou plusieurs marchés.

Monsieur PENALVA : oui je l'entends. La CAO est quelque chose de formel et tout ce qui est décision des offres, c'est Morières. Si on n'est pas dans cette commission, on n'est pas indépendant sur ces décisions-là. Je pense qu'il faut vraiment des garanties.

Madame BONNEFOUX : cela fait plusieurs années que l'on fonctionne comme cela, nous n'avons jamais eu de problème. On a toujours obtenu ce que l'on souhaitait choisir. Après j'entends que c'est peut-être une solution qu'il faudra envisager.

Madame BOUIX : cela nécessite aussi de mettre à disposition du personnel de la mairie.

Madame BONNEFOUX : bien sûr, alors que là c'est Morières qui gère toutes les tâches administratives.

Monsieur DUCLERCQ : on avait déjà passé ce marché en 2008.

Monsieur BOLIMON : ce que l'on peut préciser aussi, c'est que le montant du marché est assez limité. C'est de l'ordre de 50 000 € pour St Saturnin, beaucoup plus pour Morières. Si j'ai bien compris l'objectif de ce marché au moins dans l'aspect financier, plus que dans l'aspect délégation administrative, il y a un gain de temps, et la gestion est complexe par rapport au cadre juridique. Je crois qu'il y a aussi le fait que l'on n'aurait pas accès seul à certains fournisseurs par rapport aux quantités nécessaires.

Monsieur le Maire : déjà pour chacun des lots il y a un montant minimum et maximum. En ce qui concerne l'épicerie, nous avons un montant minimum de 20 000 € et maximum de 35 000 €. Pour les produits laitiers, 15 000 € et 25 000 €, et le surgelé 2 000 € et 8 000 €. Mais c'est nous qui décidons. C'est nous qui allons à la commission d'appel d'offres, nous qui regardons les produits, nous qui les goûtons, parce qu'il y a des produits que nous pouvons goûter, nous avons des échantillons. C'est le responsable de la cantine qui vient goûter les produits. Cela fonctionne comme cela depuis 2008.

Monsieur FISCHER : officiellement c'est Morières qui prend la décision, mais Morières nous associe totalement à la démarche de sélection.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	1

PENALVA Sylvain

#### **Délibération 2023-06-42**

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE

Monsieur PENALVA : j'ai la même remarque que tout à l'heure, en précisant qu'il y a une différence entre la CAO et la fonction de coordinateur. C'est-à-dire qu'à la CAO ce sont des élus qui siègent et non pas des agents, et le coordinateur reste celui qui prend en charge tout ce qui est administratif. Monsieur le Maire vous avez dit : on siège à la CAO. On ne siège pas à la CAO de Morières. Morières est souveraine, le Maire est souverain dans sa CAO. Si on veut participer aux choix des offres, le seul moyen que l'on ait, et je le redis, c'est de créer une commission.

Monsieur le Maire : vous savez au dernier mandat, j'y suis allé durant 6 ans, j'ai participé aux appels d'offres, je décidais avec les autres si on prenait tel ou tel produits, mais il n'y a eu aucun problème durant 6 ans. C'est nous qui décidions ce que l'on prenait. Nous décidions le prix en collaboration avec Morières, et ce n'est pas que Morières qui décidait.

Monsieur PENALVA : mais si demain Morières décide différemment, on ne pourrait pas l'en empêcher.

Monsieur le Maire : jusqu'à maintenant cela s'est toujours passé comme ça. Il n'y a jamais eu de problème. Je veux revenir en arrière car pour le reste des produits alimentaires, le reste des commandes fait l'objet d'une mise en concurrence sur le site départemental agrilocal pour les produits locaux et les circuits courts.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	1

PENALVA Sylvain

### **Délibération 2023-06-43**

OBJET : FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET D'ELECTRICITE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur PENALVA : une proposition là aussi. Sachant que demain vous avez le bureau au Grand Avignon et que c'est à l'ordre du jour, peut-être suggérer à monsieur le Président du Grand Avignon, puisque vous étiez susceptible d'être ouvert à une proposition, cette commission de regroupement pour permettre que chaque commune même si elle siège au Grand Avignon, puisse être représentée.

Madame BONNEFOUX : oui c'est noté.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### **Délibération 2023-06-44**

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

Pas d'observation.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### **Délibération 2023-06-45**

OBJET : SUBVENTION ALLOUEE A UNE ASSOCIATION – EXERCICE 2023

Madame ADAM : pourquoi 1 200 € et pas un autre montant ?

Madame COSTE : c'est le montant que l'association a demandé.

Madame ADAM : c'est nouveau ou c'est récurrent ?

Madame COSTE : c'est récurrent, mais la dernière fois je n'avais pas les éléments car il y a eu un changement de bureau.

Madame ADAM : il n'avait pas fait la demande à temps ? C'est quel club la détente ?

Madame COSTE : c'est un club pour les personnes âgées.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### **Délibération 2023-06-46**

OBJET : REFACTURATION DES FRAIS DE FOURRIERE AUX PROPRIETAIRES DES VEHICULES

Monsieur PENALVA : combien représentent les frais de mise en fourrière ?

Monsieur FISCHER : en moyenne, depuis 2020, on a 6 mises en fourrière et 3 destructions. Ce qui représente un coût de 1 200 €.

Monsieur PENALVA : vous allez facturer d'autres infractions liées au stationnement ?

Monsieur FISCHER : ah non. Il y a environ 6 propriétaires qui ne sont pas allés chercher leur véhicule, et donc les frais nous ont été facturés. Avec cette délibération, on pourra rechercher les propriétaires et leur facturer ces frais qui sinon sont à la charge de la commune.

Monsieur PENALVA : quand on lit la délibération, on a l'impression que cela inclut le stationnement de plus de 7 jours. S'il y a un enlèvement de voiture dans le cas où un arrêté est pris pour une manifestation ou un évènement, est-ce que ces frais de mise en fourrière sont refacturés ?

Monsieur FISCHER : oui. Dans la plupart des cas, le dimanche matin, jour de marché, certaines personnes oublient de déplacer leur véhicule. Ces véhicules sont mis en fourrière, et les frais de mise en fourrière sont facturés aux personnes qui vont récupérer leur véhicule. Certains véhicules, comme les épaves ou les véhicules ventouses, qui ne sont pas récupérés, les frais de mise en fourrière incombent à la commune.

Monsieur BOLIMON : l'objectif que vous avez affiché en commission, c'est de pouvoir récupérer une partie des frais engagés.

Monsieur FISCHER : cela représente annuellement depuis 2020 un montant de 1 200€. Encore faut-il que l'on puisse retrouver le propriétaire. Si les personnes n'ont pas fait le changement de carte grise, cela demande un minimum d'enquête.

Monsieur BOLIMON : donc là l'objectif est de plus communiquer et de faire savoir que maintenant il y a des actions potentielles pour dissuader les personnes.

Monsieur FISCHER : je ne suis pas sûr que la communication serve à grand-chose pour ces propriétaires qui ne vont pas récupérer leur véhicule. Mais il s'agit surtout de pouvoir récupérer cet argent-là qui est à la charge du contribuable.

Madame ADAM : la recherche du propriétaire incombe à la police municipale ?

Monsieur le Maire : oui. Mais en principe il est rare que l'on ne retrouve pas le propriétaire du véhicule.

Monsieur FISCHER : la plupart vont récupérer leur véhicule.

Monsieur COUSTON : qu'est ce qui mène la majorité à cette délibération ? du symbole ou de la communication ?

Monsieur FISCHER : c'est pour récupérer 1 200 € qui sont à la charge du contribuable.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### **Délibération 2023-06-47**

OBJET : SERVICE DE MISE A DISPOSITION DE CHAISES, DE TABLES ET DE PLATEAUX, DE BARNUMS  
– ACTUALISATION DU REGLEMENT ET DES TARIFS

Monsieur le Maire : depuis 2016 la location de chaise était à 0,50 € et la table à 1 €. Nous avons augmenté pour compenser la vétusté du matériel.

Monsieur PENALVA : la délibération ne précise pas s'il s'agit d'un tarif pour tout le monde, pour les St Saturninois, ou les extérieurs, pour les différencier ?

Monsieur le Maire : c'est un tarif pour tout le monde, mais en principe que pour les St Saturninois. Il n'y a que les St Saturninois qui demandent la location de tables et chaises.

Monsieur PENALVA : et si demain des gens de Vedène ou Morières demandent, il y aura un tarif différent ?

Monsieur le Maire : il n'y aura pas de chaises, ni de tables.

Madame BONNEFOUX : c'est exclusivement aux St Saturninois.

Monsieur le Maire : c'est un service que l'on rend uniquement aux St Saturninois. Il n'y a pas beaucoup de communes qui louent ou prêtent des tables et des chaises.

Monsieur PENALVA : les associations ont droit à une fois gratuitement ?

Monsieur le Maire : les associations y ont droit gratuitement pour chaque manifestation qu'elles organisent.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

#### **Délibération 2023-06-48**

OBJET : SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 37 AU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur PENALVA : il y a un accès PMR déjà existant ?

Monsieur FISCHER : non, il y a un projet de stationnement PMR du propriétaire de cette habitation.

Monsieur PENALVA : donc on améliore l'accès pour un propriétaire ?

Monsieur FISCHER : non pas du tout.

Monsieur le Maire : on améliore le cheminement piéton.

Monsieur FISCHER : le cheminement piéton. Aujourd'hui l'emplacement réservé est en partie sur cette propriété, et il n'y a aucun intérêt à mettre un emplacement réservé sur une propriété alors que pour créer un cheminement on a la place sur la chaussée.

Monsieur PENALVA : la rampe PMR ?

Madame BONNEFOUX : pourquoi vous avez laissé cette photo ? La rampe PMR ne nous concerne pas. Cela sert juste à faire poser des questions pour rien. Ça ne concerne pas du tout le projet. Je ne comprends pas pourquoi vous l'avez laissé, je parle à mes collègues, monsieur PENALVA.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### **Délibération 2023-06-49**

OBJET : AMENAGEMENT DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CONTRAT VAUCLUSE AMBITION »

Pas d'observation.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### **Délibération 2023-06-50**

OBJET : EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION SUD DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « REGION SUD, LA REGION SURE »

Monsieur LOUIS-VASSAL : j'ai une question à poser concernant ce système. C'est un système qui enregistre à partir des caméras ou il y a des agents qui sont sur les écrans ?

Monsieur FISCHER : on enregistre. On peut visionner en direct. Le visionnage en direct, on me pose souvent la question pour la verbalisation, on n'a pas le droit. C'est un système qui enregistre, qui permet également à la Gendarmerie, sur réquisition, de venir chercher nos images dans le cadre d'enquêtes.

Madame ADAM : on les conserve combien de temps ?

Monsieur FISCHER : on préfère ne pas diffuser cette information.

Monsieur PENALVA : quelles sont les raisons de l'Etat de ne pas s'engager sur ce projet ?

Monsieur FISCHER : ce n'est pas qu'il ne s'engage pas. L'Etat n'a pas retenu notre projet. Ils ont retenu des communes qui ont un gros taux d'insécurité. Et au vu de nos statistiques, on n'est pas prioritaire. En s'adressant à la Région, on espère être retenu.

Monsieur PENALVA : l'Etat qui ne s'engage pas sur des missions régaliennes ...

Monsieur FISCHER : il s'engage, mais toutes les communes font des demandes, et sur tous les projets proposés, le notre n'a pas été retenu. Ils vont sur les communes qui ont de gros soucis d'insécurité.

Monsieur PENALVA : à ce sujet, est-ce que l'on pourrait faire un point sur l'état de l'insécurité à St Saturnin par rapport aux cambriolages ?

Monsieur le Maire : c'est la gendarmerie qui nous le donne.

Monsieur FISCHER : il faut parfois se méfier des perceptions que l'on peut avoir par rapport à ce que l'on entend dans notre entourage, ou autre, et ce n'est pas forcément tendanciel sur la commune, mais on pourra faire un point.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### Délibération 2023-06-51

OBJET : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A LA MUTUALISATION DE LA FONCTION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES ENTRE LE GRAND AVIGNON ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire : en ce qui concerne le prix de ce DPO, pour les communes de plus de 5 000 habitants, c'est 1 500 € par an et pour les communes de moins de 5 000 habitants, c'est 1 000 € par an.

Pas d'observation.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Monsieur le Maire : Les délibérations de ce soir étant terminées, nous allons passer aux questions diverses.

Madame PILLOT : par rapport aux travaux qui ont été faits avenue de la gare, une deuxième partie était prévue au parking de la gare, je voulais savoir où cela en était ?

Monsieur le Maire : un programme était prévu devant la maison Lippi et cela se fera en 2025. En 2024 on va finir le chemin du Sablas, le chemin piéton au Prés de Jonquières. Toujours est-il que cela se fera avant la fin du mandat.

Madame ADAM : par rapport à ce que dit madame PILLOT, sur les travaux au niveau du dépose minute des enfants, est-ce que vous avez pensé à associer l'école, les usagers et les enfants ?

Monsieur le Maire : oui, comme à chaque fois que l'on fait un projet, on y associe tous les utilisateurs. Le dernier projet que l'on a fait c'est la route du Puy et on a invité tous les riverains.

Madame ADAM : je pensais plus associer, sur 2025, les élèves de CM1 et les CM2 à réfléchir sur le partage des espaces publics. Cela peut être un projet éducatif et civique.

Madame BONNEFOUX : oui, il y a peut être un projet pédagogique à mettre en place avec les écoles.

Monsieur le Maire : les enfants peuvent nous donner des idées. On peut aussi faire un projet et le soumettre aux enfants. C'est très faisable.

Monsieur PENALVA : où est ce que l'on en est du conseil municipal des enfants ?

Monsieur le Maire : on ne va pas dire qu'on l'a abandonné, mais on l'a un peu laissé de côté. La personne qui en a la charge c'est monsieur ANDRÉ, et on ne sait pas quand il va reprendre ces fonctions. On veut attendre sa guérison avant de lancer le conseil municipal des enfants.

Monsieur PENALVA : cela pourra permettre aux enfants du conseil municipal de travailler sur les projets.

Madame ADAM : on avait parlé d'une aire de co-voiturage, est-ce toujours d'actualité ?

Monsieur le Maire : sur le parking de la gare, oui c'est toujours d'actualité. C'est le Grand Avignon qui mène ce projet.

Monsieur BOLIMON : dans quel sens le Grand Avignon ?

Monsieur le Maire : il mène les projets de toutes les communes.

Monsieur FISCHER : et nous leur avons identifié ce site là comme un site adapté au co-voiturage.

Monsieur BOLIMON : et l'emprise de la SNCF sur cette partie s'arrête à la gare ou va aussi sur une partie du parking ?

Monsieur le Maire : uniquement à la gare. Puisque nous parlons de la SNCF, vous savez qu'il y a une convention entre la Région et la SNCF pour l'aménagement des gares de la région PACA. Il y avait une cinquantaine de gares qui étaient comprises dans cette convention entre 2015 et 2024. Nous ne faisons pas partie des communes prioritaires. L'autre jour nous avons reçu un mail, disant que la commune ferait partie de la période 2024 à 2033, mais que nous n'étions pas une gare prioritaire et que les travaux se feraient aux alentours de 2030.

Monsieur BOLIMON : ça c'est la SNCF ou c'est la Région ?

Monsieur le Maire : c'est la SNCF. On a eu cette information de personnes de la SNCF qui sont venues nous rencontrer. L'année prochaine il va y avoir des travaux sur les passages à niveau : le passage à niveau de Châteuneuf de Gadagne va être fermé un certain temps, celui du Thor aussi. Ces personnes sont venues nous voir pour connaître les déviations qui pouvaient être mises en place durant les travaux. Nous en avons profité pour leur demander de se renseigner sur la possibilité de travaux sur la gare et l'aménagement des quais qui ne sont pas adaptés. Nous avons donc eu cette réponse.

Monsieur PENALVA : au sujet de la gare, puisqu'on l'aborde, au mois de mai, vous avez fait des annonces, qui ont été largement diffusées sur les réseaux sociaux. Vous aviez consulté la SNCF un mois et demi avant, ce qui nous amène au mois de mars, et vous disiez que la gare n'était pas forcément à vendre. D'après les informations que j'ai, vous avez fait un courrier le 2 mai, est-ce que c'est la même démarche que celle que vous avez initiée en mars ?

Monsieur le Maire : la SNCF à l'heure d'aujourd'hui ne vend pas son bâtiment sur St Saturnin.

Monsieur PENALVA : d'accord, parce que moi j'avais eu un courrier de la SNCF qui précise justement que vous avez écrit à la SNCF le 2 mai, donc entre mars et mai, est-ce que c'est la même démarche ou pas ? Ce n'est pas la même date ? Est-ce qu'il s'agit de 2 démarches ?

Monsieur le Maire : oui c'est la même démarche. Je n'ai pas les éléments sous les yeux. On a toujours eu la même démarche.

Monsieur FISCHER : on fait des courriers à la SNCF depuis 10 ou 15 ans.

Monsieur PENALVA : ensuite vous dites « la gare n'est pas à vendre », d'ailleurs de nombreux élus de la majorité ont pris officiellement position sur facebook en répondant aux habitants quelle n'était

pas du tout à vendre, mais la SNCF me dit que suite à votre courrier elle allait analyser la réponse, donc elle n'a pas encore donné sa réponse. Je voulais savoir d'où venez votre affirmation de dire qu'elle n'était pas à vendre ?

Monsieur le Maire : parce-qu'on nous a répondu qu'elle n'était pas à vendre tout simplement.

Monsieur PENALVA : par courrier ?

Monsieur le Maire : oui par courrier.

Monsieur PENALVA : vous pouvez me transmettre ce courrier ?

Monsieur le Maire : il faut que je regarde.

Madame BOUIX : cela fait des années qu'il y a des échanges de courrier.

Monsieur PENALVA : la SNCF me dit qu'elle n'a pas encore étudié la solution.

Monsieur le Maire : est-ce que vous avez vérifié ce qu'elle vous dit ?

Monsieur PENALVA : C'est le service patrimoine et valorisation.

Madame BOUIX : est-ce qu'ils ne font pas des réponses « bateau » en tant que citoyen lambda.

Monsieur le Maire : nous n'avons que ces dernières informations. Le bâtiment de la SNCF n'est pas à vendre.

Madame BOUIX : ce n'est pas de la désinformation, ou de l'information erronée...

Monsieur COUSTON : je pense que le sujet est au-delà de cela. Cela fait 20 ans que cela est demandé. La question est pourquoi on n'obtient pas : est-ce parce qu'il n'y a pas suffisamment d'utilisateurs ? Est-ce que l'on n'a pas tapé à la bonne porte ?

Monsieur FISCHER : on n'a pas fait la demande qu'à ce mandat. Elle a été faite au mandat d'avant aussi.

Monsieur le Maire : il y a eu des demandes au mandat d'avant aussi.

Monsieur DUCLERCQ : toutes les équipes ont fait cette demande.

Madame BOUIX : ce n'est pas quelque chose de nouveau. Ce que l'on a mis comme information sur les réseaux sociaux correspond à une volonté de la mairie d'informer qu'il y a des démarches qui sont en cours.

Monsieur PENALVA : si la SNCF vous dit qu'elle ne veut pas vendre, elle date de quand cette réponse ?

Monsieur le Maire : monsieur PENALVA, la SNCF nous a dit qu'elle ne pouvait pas vendre. Je vous dirais quand a été envoyé le courrier.

Monsieur PENALVA : pour savoir si c'est récent ou pas ?

Madame BONNEFOUX : vous avez l'air de dire que c'est le 2 mai, on vérifiera.

Madame BOUIX : il y a des demandes par rapport aux travaux, il y a des demandes par rapport à la vente. Ce sont deux choses complètement différentes.

Monsieur le Maire : les personnes qui sont venues l'autre jour s'occupent des travaux sur la voie ferrée, et cela ne les concerne pas. C'est le service patrimoine de la SNCF qui peut répondre.

Madame ADAM : on a tous des yeux, et on voit bien qu'il y a un bâtiment qui n'est pas utilisé. Ce serait très bien d'avoir un bâtiment où l'on puisse y faire quelque chose.

Madame CUP : il n'est pas un peu en ruine ce bâtiment ? Est-ce que la commune aurait les moyens de le réhabiliter ?

Monsieur PENALVA : si la SNCF prévoit de vendre un bien à une collectivité, elle réalise elle-même le diagnostic.

Madame CUP : la réhabiliter pour en faire quoi ?

Monsieur le Maire : pour le moment ce n'est pas d'actualité. S'il n'y a pas d'autre question, nous allons lever la séance. Bonne soirée.

La séance est levée à 19 heures 35.

#### SIGNATURES

MONSIEUR LE MAIRE

SERGE MALEN

MADAME LA SECRETAIRE DE SEANCE

GUYLAINE RABERT